

Discours du Sous-Directeur général pour la culture de l'UNESCO

Ernesto Ottone R.

à l'occasion de la 13^e session du Comité intergouvernemental pour la protection et promotion de la diversité des expressions culturelles

Siège de l'UNESCO, Paris, 11 février 2020

Excellences,

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'ouvrir avec vous cette 13^e session du Comité intergouvernemental de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Comité qui nous rejoignent, et au-delà, saluer les 3 États qui ont récemment ratifié la Convention : l'Ouzbékistan, Niue et le Botswana.

Issus de trois continents différents, ces États portent avec eux un message d'universalité partagée et de confiance renouvelée dans les idéaux de cette Convention.

Ce message est d'autant plus important que cette session est placée sous le signe d'un triple anniversaire : celui des 15 ans de la Convention, des 10 ans de la création du Fonds international pour la diversité culturelle, le FIDC, et des 40 ans de la Recommandation de 1980 sur la condition de l'artiste.

Saisissons cette occasion à la fois pour mesurer l'immense chemin parcouru depuis quelques années et porter ensemble nos regards vers l'avenir, alors même que les enjeux de diversité des contenus, d'accès et de participation à la culture, de gouvernance démocratique, n'ont jamais été aussi présents dans les débats sociétaux et politiques.

Excellences,

Mesurer le chemin parcouru, c'est d'abord et avant tout une façon de reconnaître à quel point cette Convention est aujourd'hui devenue un point de référence central lorsqu'il s'agit de penser et d'articuler des politiques de soutien aux artistes et aux secteurs créatifs.

Ce prisme a été au cœur des débats du premier Forum des Ministres de la culture, organisé à l'UNESCO, en novembre dernier.

Je retiens de ces discussions le plaidoyer unanime des ministres pour renforcer les politiques de soutien à la création, dans le cadre d'un agenda plus global permettant la réduction des inégalités et un accès plus équitable au marché mondial des biens et services culturels, notamment dans les pays en développement.

Ces questions sont la raison d'être de l'existence même de cette Convention de 2005.

Elles sont aussi au cœur de l'action innovante et résolue menée depuis une dizaine d'années par le Secrétariat pour rendre cette Convention opérationnelle, au plus près des aspirations des responsables politiques mais aussi et surtout, des artistes et des professionnels de la culture ainsi que de la société civile.

Le rapport du Secrétariat sur les activités menées en 2018-2019 en donne un bon aperçu.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour remercier publiquement Danielle Cliche, désormais à la division des genres, et qui fût la chef de cette entité et Secrétaire de cette Convention pendant de longues années et qui a apporté un travail exceptionnel avec toute son équipe pour avoir la Convention que nous avons aujourd'hui ici.

Je pense notamment au programme global de renforcement des capacités, mis en œuvre aujourd'hui dans une cinquantaine de pays, et qui soutient non seulement l'élaboration de nouvelles politiques et cadres institutionnels ou juridiques, mais promeut des mécanismes de

participation inclusifs associant gouvernements et acteurs de la société civile, afin d'appuyer leur suivi et mise en œuvre effective.

Ce type d'approche fait la différence sur le terrain. Et je constate que nombre de partenaires du développement sont aujourd'hui au rendez-vous pour soutenir ces efforts.

Nous organiserons ainsi en marge du Comité pas moins de trois réunions d'information pour rendre compte de ces projets phares :

- Avec les 16 pays bénéficiaires du projet « Re | Penser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles », financé par la Suède ;
- Avec les pays ayant répondu à l'appel sur « les cadres de soutien aux industries culturelles et créatives et la coopération Sud-Sud », financé par l'Union européenne ;
- Et enfin, avec les pays ayant bénéficié de la première formation sur le traitement préférentiel, organisé pour la région des Caraïbes en novembre dernier, avec le soutien du Programme Aschberg.

Ces types d'intervention sont aujourd'hui complétées par des interventions plus ciblées utilisant le cadre de la Convention pour remodeler des politiques sectorielles : je pense par exemple au programme de soutien au secteur de la musique au Maroc, engagé avec le soutien de l'Allemagne, ou au projet en faveur de l'industrie du film en Asie centrale, avec le soutien de la République de Corée.

Je pense également, naturellement, aux différentes initiatives financées dans le cadre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), dont neuf nouveaux projets qui seront soumis pour approbation à ce Comité.

Tous ces types d'interventions partagent en réalité une seule et même ambition : former une nouvelle génération d'acteurs politiques et culturels qui soient en mesure d'inventer les politiques de demain.

Excellences,

Nous devons mettre l'actualité de la Convention au service d'un **projet commun, qui ouvre de nouvelles perspectives d'action.**

Comme vous le savez, la tenue de ce Comité coïncide avec le lancement des consultations avec les États membres sur la préparation de la prochaine stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029.

Un document a été préparé à votre intention pour guider ce débat, en formulant une question centrale : « Quels sont les principaux défis mondiaux liés à la mise en œuvre de la Convention au cours des 10 à 15 prochaines années et les opportunités pour y répondre ».

Il est impératif de mener une telle réflexion.

Vos discussions sur l'adoption du plan de travail du Comité pour la période 2020-2021 en seront une première étape concrète.

Les différents points à l'ordre du jour abordent également, et je m'en réjouis, des questions décisives pour mener un tel débat, notamment autour de **trois thématiques**:

- **Le numérique**, qui soulève de nombreuses questions pour les politiques culturelles, la démocratisation de la culture et la diversité culturelle, entre autres.
- Après, **le statut des artistes**, en particulier en ce qui concerne le droit d'auteur, la rémunération des artistes dans l'environnement numérique et la couverture sociale ou l'égalité des genres.
- Et enfin, **la gouvernance participative**. Un document de synthèse présentant les actions menées pour aider à la création d'espaces de dialogue entre pouvoirs publics et la société civile à travers l'élaboration des rapports quadriennaux périodiques a été préparé pour éclairer vos discussions.

Ces sujets, étroitement liés à la mise en œuvre de tous les Objectifs de développement durable, me paraissent aujourd'hui centraux.

Cela est d'autant plus important à rappeler que pas moins de 104 pays devront préparer et soumettre leurs rapports périodiques au 30 avril 2020, c'est-à-dire demain.

Nous devons prendre cette date-butoir très au sérieux, car d'elle découlera notre capacité à préparer notre prochain rapport mondial « Re|penser les politiques culturelles dans la créativité » (juin 2021) ; et au-delà, à inspirer toutes les parties prenantes.

Mesdames et Messieurs,

Quinze ans après son adoption, on constate que la Convention de 2005 a eu un impact considérable sur la façon dont les pays abordent l'élaboration de leurs politiques culturelles sur le terrain.

Inspirées par celle-ci, de nombreux pays ont désormais placé les secteurs créatifs au cœur de leurs stratégies nationales de développement. La décision de faire proclamer par les Nations Unies l'année 2021 comme « Année internationale de l'économie créative » en est une illustration saisissante.

Nous savons cependant que les industries culturelles et créatives nécessitent des investissements à long terme. Pour assurer la diversité continue des expressions culturelles, les créateurs ont besoin d'infrastructures, d'opportunités, de liberté artistique et bien sûr de soutien.

Ensemble, nous pouvons relever les défis auxquels sont confrontés les créateurs et bâtir des secteurs créatifs forts, indépendants et dynamiques partout dans le monde.

Notre succès dépendra de notre capacité à unir nos forces et à parler d'une seule voix sur l'importance de la créativité pour un développement durable et inclusif.

C'est dans cet esprit que je vous souhaite des débats très fructueux.

Je vous remercie de votre attention.